

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur David FRETILLE, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Monsieur Guy DESVILLES à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU à Nadine BURGAUD ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Aurélie THEVENOT, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Délibération n°2024 02 09 Subvention exceptionnelle SÉNÉGAZELLE**

Pour donner suite à la demande de subvention de l'association SÉNÉGAZELLE et après avis favorable de la commission Vie associative et animation sportive du territoire en date du 28 novembre 2023, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer sous forme de subvention exceptionnelle la somme de 500.00€.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité** attribuent sous forme de subvention exceptionnelle la somme de 500.00€ à l'association SÉNÉGAZELLE.

Effectif légal : 27

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 27

Votants : 24

Présents : 19

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme le 02 février 2024.  
Affiché / Notifié le 02 février 2024  
Certifié exécutoire le 02 février 2024  
LE MAIRE,  
NADINE BURGAUD

